913.00 29 S

~~G.8.~~no. 46999-~~175C~~

4 April 1955

FOTO-BtZ. 117903

N O T E

Les instruments de ratification des Accords de Paris une fois déposés, le problème du réarmement de l'Allemagne, ainsi que les questions s'y rattachant directement, cesseront de nous préoccuper. C'est alors que se pose la question s'il faudra reprendre la discussion sur l'intégration européenne, interrompue en 1954 avant l'échec de la CED.

Pour les pays du Bénélux cette question est d'autant plus importante que la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des pays de la CECA sera convoquée sous peu. Lors de notre dernière rencontre à Bruxelles, nous étions d'accord que le moment sera alors venu d'inviter le Gouvernement français à s'exprimer sur son attitude future vis-à-vis du problème de l'intégration européenne.

En examinant les possibilités de l'intégration européenne dans l'avenir, on parvient à la conclusion qu'il n'est plus possible de se baser sur le projet de Statut soumis par l'Assemblée ad hoc. Ceci n'empêche pas qu'il sera peut-être utile de faire usage des études déjà faites par rapport à ce projet et à d'autres propositions (telles que le "plan Beyen").

Les pays du Bénélux se sont toujours opposés à l'établissement d'une relation trop étroite entre la CED d'une part, et l'intégration politique et économique générale de l'Europe d'autre part. Bien que les pays du Bénélux aient, eux aussi, reconnu que l'intégration générale était un complément indispensable de la CECA et de la CED, ils ont toujours rejeté l'idée d'une Communauté politique qui serait tout simplement un organe coiffant la CECA et la CED.

Le rejet de la CED n'a modifié en rien le point de vue des pays du Bénélux. L'intégration générale reste nécessaire, même en défaut de la CED.

D'autre part il faut constater que la déception et la confusion causées par le rejet de la CED ont créé, même chez de nombreux partisans de l'intégration européenne, une attitude beaucoup plus pessimiste que le rejet de la CED ne justifie. Beaucoup d'entre eux se sont résignés à la thèse que pour le moment la coopération économique générale ne peut se réaliser en Europe que sur une base intergouvernementale. La coopération sur une base supranationale ne serait réalisable que dans des domaines bien déterminés voisins de la CECA. A mon avis un tel point de vue n'est pas suffisamment fondé.

Ceux qui acceptent cette conception pessimiste se consolent avec l'espoir, soit que la coopération intergouvernementale, au sens général , soit que la coopération supranationale dans certains secteurs, aboutira graduellement à une coopération supranationale au sens général.

© NA, 2.05.118, Buitenlandse Zaken, Blok 2, 1955-1964 (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 18704
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/S01186

Je ne partage pas cette illusion, pour des raisons que j'ai maintes fois exposé au Parlement néerlandais.

Toute intégration partielle a la tendance de résoudre les difficultés dans le secteur en question par des mesures qui portent atteinte à d'autres secteurs ou aux intérêts des consommateurs, et de conduire à l'exclusion de la concurrence étrangère. Ce n'est pas là le moyen d'augmenter la productivité européenne.

Puis, l'intégration par secteur ne contribue pas à renforcer le sentiment de solidarité et l'unité de l'Europe dans la même mesure que l'intégration économique générale. Pour renforcer ce sentiment il est essentiel que la notion d'une responsabilité commune des états européens pour le bien commun soit incorporée dans une organisation propre à poursuivre les intérêts communs généraux et dont l'organe exécutif est responsable non pas aux gouvernements nationaux mais à un parlement supranational.

C'est pourquoi depuis la Conférence de Luxembourg le Gouvernement des Pays-Bas s'est opposé à la conception de l'intégration par secteur et s'est prononcé en faveur de la conception plus large d'une "fusion des intérêts" comme l'exprime la Résolution de Luxembourg.

C'est précisément en raison des conséquences politiques du rejet de la CED (regain des tendances nationalistes en France et en Allemagne) que l'intégration économique générale revêt une importance primordiale. Pour réagir contre ces conséquences une intégration par secteur manque d'appel psychologique.

Il semble donc que le moment soit venu pour une prise de position commune nettement définie de la part du Bénélux.

De différents cotés aussi bien dans les pays du Bénélux qu'ailleurs, on procède actuellement à l'élaboration de projets pour remettre en marche l'intégration européenne. Il va de soi que ces projets sont insuffisamment coordonnés entre eux. Par conséquent, une grande confusion risque de se produire. C'est pourquoi il semble opportun que nos trois gouvernements se concertent pour prendre une initiative bien ordonnée, qui pourrait utilement être avancée à la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de la CECA. Une telle initiative aurait pour objet de créer une communauté supranationale, ayant pour tâche de réaliser l'intégration économique de l'Europe au sens général en passant par la voie d'une Union Douanière à la réalisation d'une Union Economique.

Par suite de l'échec de la CED la fonction d'une communauté supranationale de caractère général devra être restreinte premièrement au domaine économique. Cela ne signifie nullement que la réalisation parallèle de projets d'intégration de l'énergie et des transports dans le cadre de la CECA, doit être rejetée par principe. Les relations entre la CECA et la nouvelle communauté seront des plus étroites. La communauté générale

devrait constituer l'instrument pour des mesures d'adaptation économique nécessaire pour aboutir à l'Union Economique, et, le cas échéant, pour le financement de projets de développement en Europe. Dans cet ordre d'idées, je pense notamment à certaines suggestions intéressantes faites par M.Larock.

Il sera nécessaire que cette communauté comprenne les six étaits membres de la CECA, mais rien n'empêche d'admettre d'autres états européens.

Quant au Royaume Uni, vu sa position spéciale, il paraît indiqué de régler les rapports avec la communauté sous forme d'une association, telle qu'elle a déjà été acceptée par la CECA.

Je ne me dissimule pas que des propositions de ce genre pourraient rencontrer une opposition assez sérieuse de nos amis français. Ce n'est pas une raison de ne pas les formuler.

Tout d'abord il n'y a pas lieu d'admettre par avance que le point de vue de la France sera négatif. Même dans ce cas notre initiative aura du moins le grand avantage que les points de vue réciproques seront plus clairement déterminés. Cela ne signifie pas qu'ils doivent nécessairement être diamétralement opposés.

Comme je l'ai déjà dit, il n'est pas besoin pour notre part de nous opposer à des projets d'intégration dans des domaines spéciaux, par exemple, dans ceux de l'énergie et des transports. Il n'en est pas moins que nous devons persister dans notre conception que ces formes d'intégration nous semblent insuffisantes, que nous considérons toujours l'intégration économique générale de caractère supranational comme indispensable à l'unité de l'Europe, ultérieurement aussi au point de vue politique, et que nous désirons entamer les pourparlers à ce sujet dès que la France s'y trouve disposée.

En définissant nettement notre point de vue, nous parviendrons à mettre fin à la confusion et au découragement parmi les partisans de l'intégration. Ce que me semble d'un intérêt tout à fait particulier pour l'avenir de l'intégration de l'Europe.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Bruxelles, le 7 avril 1955.

Le Ministre

Mon cher ami,

L'Ambassadeur des Pays-Bas m'a remis votre note datée du 4 avril. Les idées que vous y défendez me paraissent excellentes et fondamentalement, je suis d'accord avec vous.

Mais je me demande si la politique que vous préconisez a quelque chance de succès. Je me demande, notamment, si le Gouvernement français peut l'accepter. Peut-être, et je serais prêt à me rallier à cette idée, devons-nous faire l'expérience.

Je pense cependant qu'il est sage que nous ayons une position de repli. Je vois d'ailleurs dans votre note que vous écrivez : " il n'est pas besoin pour notre part de nous opposer à des projets d'intégration dans des domaines spéciaux, par exemple dans celui de l'énergie et des transports." Je partage l'avis ainsi exprimé et je crois, en effet, que les deux tactiques ne sont pas en contradiction. On peut mener à la fois la lutte pour obtenir un grand marché européen et en même temps tâcher de régler certains problèmes par secteur.

Si vous désirez, au cours de la prochaine conférence des Ministres des Affaires Etrangères, présenter ces idées au nom de BENELUX, je vous apporterai volontiers mon concours.(Il faudrait cependant que j'entretienne de ces choses le Gouvernement belge, ce que je n'ai pas encore fait. Je ne doute pas de son acceptation). Mais je crois qu'il faut en même temps préparer un autre terrain de bataille.

Voici comment je vois les choses. Il faudrait que les Ministres des Affaires Etrangères fassent connaître publiquement leur volonté de relancer l'idée européenne en étendant les compétences de la C.E.C.A.Cette extension de la C.E.C.A. pourrait s'appliquer à l'ensemble des forces d'énergie et aux moyens de transports. La mise en commun des efforts pour le développement de l'énergie atomique à des fins pacifiques pourrait également être confiée à une organisation qui dépen-

A Monsieur BEYEN,
Ministre des Affaires Etrangères
des Pays-Bas,
LA HAYE.

../..

drait de la C.E.C.A. Afin de réaliser cette extension, il serait urgent d'organiser une conférence internationale où l'idée serait examinée d'une manière pratique et dont le but final serait d'ailleurs la rédaction d'un traité.

Je crois que si nous pouvions nous mettre d'accord sur cela, il serait possible de demander à M. MONNET de retirer sa démission, ce qui nous permettrait de régler la difficile question de sa succession. Le temps est arrivé où il faut arrêter notre attitude. Je crois qu'il faut profiter du climat relativement favorable qui existe à la suite de la ratification du Traité de Paris et saisir une chance qui peut ne pas se représenter avant longtemps.

Je ne crois pas que nous aurons la possibilité de nous réunir ce mois-ci encore. Nous avons donc quelques jours devant nous. Je serai rentré de vacances le 18 avril. Le 21, le 22 ou le 23, si cela vous convient, je suis disposé à aller vous voir à La Haye.

Veuillez croire, mon cher ami, à mes sentiments les meilleurs.

P.H. Spaak

P.H.SPAAK.